

Tsilonis, Viktor Panagiotis (Grèce)

[Original : anglais]

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément à l'article 36-4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, dans sa version modifiée).

a) Procédure de présentation des candidatures

La candidature de **Dr Viktor Tsilonis (ou Victor Tsilonis)** est présentée aux élections aux termes de l'article 36-4-a-i du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, soit selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires en Grèce.

b) Critères de haute considération morale, impartialité et intégrité

Dr Viktor Tsilonis est une personne de haute considération morale, impartialité et intégrité.

c) Conditions requises au niveau national pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires

Dr Viktor Tsilonis réunit toutes ces conditions. Il est membre suppléant du Comité de discipline pour les conseils exerçant devant la Cour pénale internationale (2018-2022), a déjà entendu deux affaires, et sera bientôt affecté à une troisième; Conseil principal / PDG auprès du cabinet d'avocats NEWLAW en Grèce; [Vice-président conjoint pour les victimes](#) et Président du [Comité consultatif des normes professionnelles](#) de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI); et [Point focal de l'ABCPI pour la Grèce](#). En outre, il est titulaire d'un doctorat en droit pénal international, est sur la liste des conseils de la CPI depuis 2016, a récemment publié [un livre en anglais sur la compétence de la Cour pénale internationale](#) et a seize ans de pratique ininterrompue du droit. Il a récemment été conférencier invité à la faculté de droit de l'Université Démocrite de Thrace pour le cours d'enseignement universitaire supérieur sur la justice pénale internationale (2018-2019). Enfin, c'est un expert du droit international qui est inscrit sur la liste des consultants de l'OSCE et sur la liste des experts de l'Académie internationale des principes de Nuremberg, qui a plus de 18 publications et a participé à plus de 19 conférences, y compris en tant que conférencier invité.

Il satisfait donc entièrement à tous les critères ci-dessus.

d) Compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, et expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire

Dr Viktor Tsilonis est doté de la compétence nécessaire qui est exceptionnellement bien qualifié pour siéger en qualité de juge de la Cour pénale internationale, ayant une vaste expérience juridique de 16 années en tant qu'avocat et une spécialité en matière de droit pénal international depuis 2004, lorsqu'il a durant six-mois été assistant juridique au sein du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (affaire Milosevic).

En outre, Dr Tsilonis est un expert du droit pénal international qui est reconnu à l'échelle internationale; il est inscrit sur la liste des experts juridiques de l'OSCE (Vienne, 2018), est membre de l'Association de droit international (comité: protection internationale des consommateurs), de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale et de la Société européenne de droit international, et est inscrit sur la liste des experts de l'Académie internationale des principes de Nuremberg (mai 2017).

Son expertise en droit international est également démontrée par le fait que quelques mois avant la pandémie du coronavirus, il a donné une conférence à une délégation indonésienne de passage à la Cour pénale internationale sur [le Code de conduite professionnelle des conseils de la CPI et l'interrelation entre la compétence disciplinaire de la CPI et la compétence nationale du conseil](#).

Dernier point mais non des moindres, depuis son élection en tant que membre suppléant du Comité de discipline de la Cour pénale internationale en 2019 il [siège en tant que juge des questions disciplinaires](#) dans des affaires devant la Cour pénale internationale, et jugera une troisième affaire en juin 2020. En cette qualité, [il a corédigé une décision historique dans l'affaire Sluiter](#).

e) Connaissance et maîtrise de l'anglais ou du français

Dr Viktor Tsilonis a un anglais parfait. Il a fait des études universitaires de premier et de troisième cycle au Royaume Uni et a récemment publié [un livre en anglais](#) sur la compétence de la Cour pénale internationale.

f) Candidature pour la liste A ou liste B

Étant donné sa très longue expérience du droit, évoquée ci-dessus, et sa grande compétence, la candidature du Dr Viktor Tsilonis (ou Victor Tsilonis) est présentée au titre de la **liste A**, qui comprend les candidats avec une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

g) Information conformément à l'article 36-8-a-i à iii du Statut de Rome

Aux fins de l'article 36-8-a-i à iii du Statut de Rome, Dr Viktor Tsilonis représentera le système de droit civil, et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Cependant, il convient de noter qu'il connaît également bien le système de Common Law par suite de ses trois années d'études universitaires de premier et de troisième cycle au Royaume Uni. Il est du sexe masculin.

h) Spécialisation dans certaines matières, y compris, mais sans s'y limiter, dans les questions liées à la violence contre les femmes ou les enfants.

Dr Viktor Tsilonis est compétent pour juger des affaires de délit sexuel grave et de violence contre des mineurs, et a une expertise dans le traitement des témoins vulnérables, notamment des enfants et des mineurs. En outre, en 2019, il a participé avec succès à l'atelier de cinq jours des Conseils sur la liste des Conseils de la CPI sur la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la déontologie juridique (La Haye, 3-7 juin 2019), qui a eu lieu dans les bâtiments de la Cour pénale internationale. Enfin, son expertise et sa compétence sont également démontrés par le fait qu'il a été élu cette année (2019-2020) comme Vice-président conjoint pour les victimes de l'Association du barreau près la Cour pénale internationale.

i) Nationalité avec laquelle la candidature est présentée

Dr Viktor Tsilonis est grec et sa candidature est présentée en tant que juge de la Grèce.

j) Engagement à être disponible pour assumer des fonctions de juge à temps plein

Dr Viktor Tsilonis (aka Victor Tsilonis) s'engage à être disponible pour assumer les fonctions de juge à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige.
